

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS est par la présente donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 1 août 2022, à 19h00, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville de Bromont et qui sera diffusée en direct sur Internet, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction de murs de soutènement ayant une hauteur maximale de 1,78 m au lieu de 1,5 m maximum et localisés à une distance de 0 m de la ligne arrière au lieu de 0,5 m minimum, malgré les normes prévues à l'article 178 du règlement de zonage 1037-2017, pour les propriétés situées au 51-53, 63-65, et 75-77 rue des Cerisiers, lot 5 946 501 à 5 946 506, zone P4P-28, district Pierre-Laporte (dossier 2022-30170).

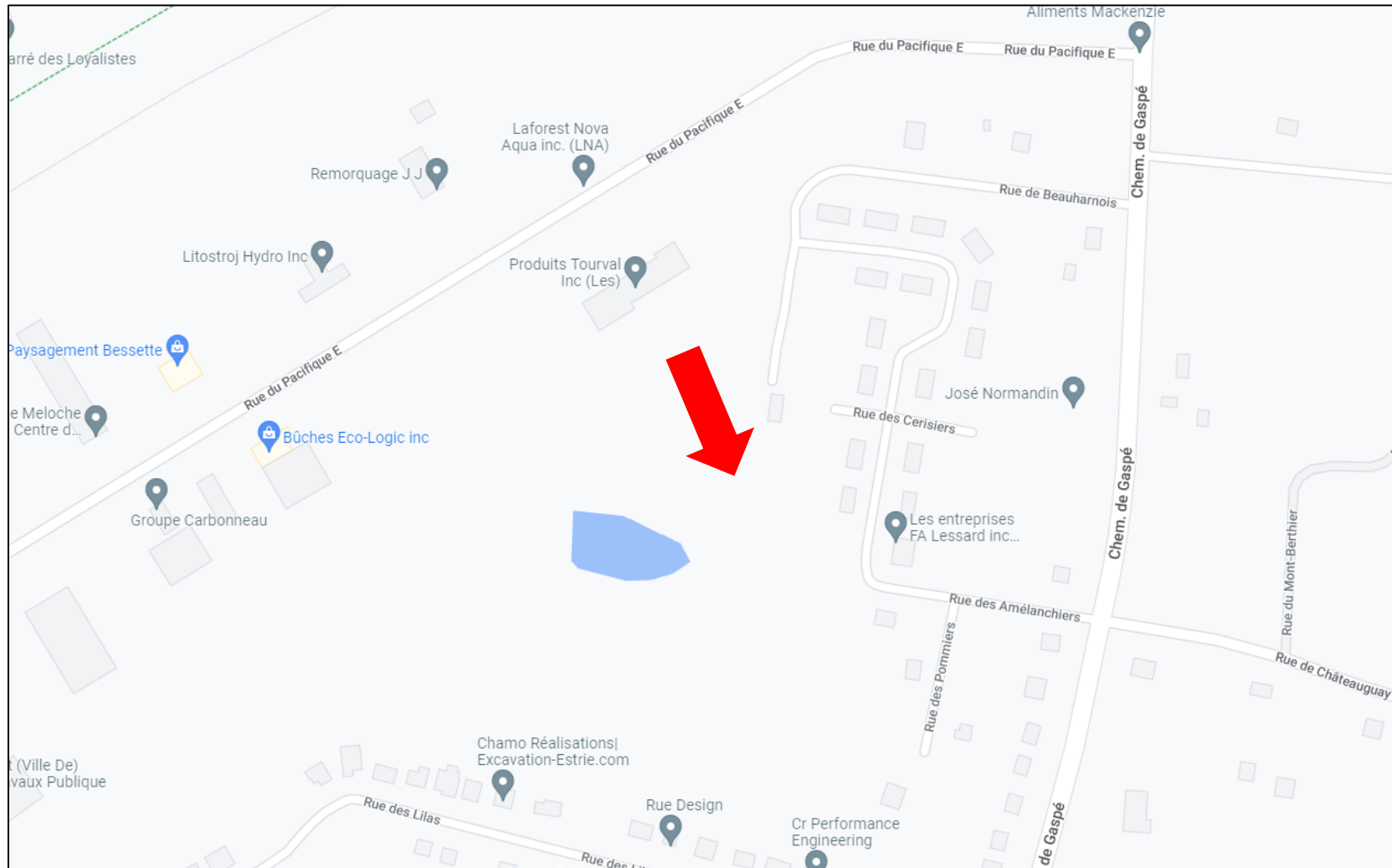
Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de cette demande de dérogation mineure lors de la tenue de cette assemblée ou le faire par courriel, avant le lundi **1 août à 12h00** à greffe@bromont.com. Toutes vos coordonnées doivent apparaître dans le courriel, afin que nous puissions vous contacter.

Bromont, ce 15^e jour du mois de juillet 2022.

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate

1. 51-53, 63-65, et 75-77 rue des Cerisiers (1 de 2)



2. 51-53, 63-65, et 75-77 rue des Cerisiers (2 de 2)

